

A.10.1 AIDE EN FAVEUR DU TOURISME

1

A10

CONSTRUIRE LA STRATEGIE MARKETING DE LA DESTINATION SEINE-MARITIME



JUSTIFICATIONS ET OBJECTIFS DE L'AIDE

Le Département souhaite renforcer l'image touristique de la Seine-Maritime. Dans cet objectif, une ligne graphique identitaire a d'ores et déjà été créée pour souligner la diversité et la richesse des territoires. La réalisation de guides touristiques, dans le respect de la charte départementale, permettra aux lecteurs, aux consommateurs et aux touristes de mieux identifier la destination.

NATURE DE L'AIDE

Édition de guides touristiques réceptifs de pays.

BÉNÉFICIAIRES

Structures intercommunales, Pays d'Accueil Touristique.

TAUX D'INTERVENTION – MODALITÉS D'ATTRIBUTION

50 % pour la 1ère édition conforme à la charte touristique Départementale et 30 % pour les suivantes.

Respect de la charte graphique Départementale.

Sont exclus les guides pratiques annuels.

La subvention est subordonnée à la réalisation d'une édition en version française et en version étrangère.

PLAFOND DE DÉPENSE SUBVENTIONNABLE

40 000 € TTC pour une édition en 2 langues minimum et 3 000 € TTC pour l'iconographie.

PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

- charte graphique des territoires à retirer au Département – service Tourisme
- lettre de demande de subvention adressée par le maître d'ouvrage du projet au Président du Département
- présentation du projet, dans le respect de la charte graphique des territoires
- plan de financement
- statuts de la structure
- attestation TVA

DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Economie et de l'Emploi
02 35 03 51 63

